

## Aides communales Parc naturel de l'Our - Formulaire de demande

Veillez remplir entièrement ce document et envoyez cette demande, y compris tous les documents nécessaires, à votre administration communale. Veillez prendre connaissance des conditions figurant dans le dépliant « Aides financières communales pour l'efficacité énergétique ».

**Nom/Prénom :**

**Rue/numéro :**

**Code postal/localité :**

**Numéro de téléphone :**

**Courrier électronique :**

**Numéro de compte (IBAN) :**

**Nom de la banque :**

Veillez cocher la rubrique qui convient :

### A. Rénovation énergétique des bâtiments existants

- |   |   |
|---|---|
| 1. Isolation thermique des murs extérieurs (à l'extérieur ou à l'intérieur)                   | 10 % de l'aide de l'État / max. 1 000 € |
| 2. Isolation thermique du toit ou du plafond de l'étage supérieur contre l'espace non chauffé | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max.   |
| 3. Isolation thermique des murs contre le sol ou un espace non chauffé                        | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max.   |
| 4. Isolation thermique de la dalle de sol contre le sol ou un espace non chauffé              | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max.   |
| 5. Rénovation des fenêtres et des portes-fenêtres d'une maison d'habitation                   | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max.   |

## B. Utilisation des énergies renouvelables et utilisation efficace de l'énergie

1. Installation d'un système photovoltaïque	10 % de l'aide de l'État / 600 € max.
2. Installation d'un système solaire thermique	10 % de l'aide de l'État / 600 € max.
3. Installation d'une pompe à chaleur (géothermie, air - eau, eau - eau)	15 % de l'aide d'État / max. 1 200
4. Installation d'un chauffage aux granulés de bois, aux copeaux de bois ou au bois de chauffage	10 % de l'aide de l'État / 300 € max.
5. Installation d'un système de climatisation split (pompe à chaleur air-air)	15 % de la facture / 600 € max.
6. Thermostats intelligents (capables d'équilibrer l'hydraulique)	15 % de la facture / 150 € max.
7. Achat d'une centrale électrique de balcon (PV) (puissance max. 799 watts AC)	100 € sans dépasser 50 % du prix d'achat

## C. Appareils ménagers électriques

1. Réparation d'appareils électriques/électroniques par une entreprise agréée	50 % de la facture / max. 200 € par an & par ménage
2. Remplacement des appareils électroménagers par des appareils électroménagers de la meilleure classe d'efficacité énergétique (lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur, congélateur)	10 % de la facture / max. 100 € par période de 10 ans & ménage

## D. Mobilité douce

1. Achat d'un vélo sans assistance électronique ou d'un vélo avec assistance au pédalage (Pedelec/max. 0,25 kW et 25 km/h)	10 % de la facture / max. 200 € par période de 10 ans
--	---

## E. Réduction des déchets

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 1. Achat de couches recyclables | 50 % de la facture /<br>max. 100 € par an |
|---------------------------------|---|

## F. Adaptation au changement climatique

- |   |  |
|---|--|
| 1. Installation d'un système de collecte des eaux de pluie  | 500 €  |
| 2. Achat de plantes vivaces indigènes issues de semences régionales auprès d'horticulteurs vérifiés dans le cadre du projet "D'Naturparken zu Lëtzebuerg - (een) Insekteräich". | 50 % de la facture /<br>min. 50 €, max. 150 €<br>par ménage & par an |

\_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

Le formulaire peut être remis à votre administration communale avec les justificatifs nécessaires.

Der Gemeindeverwaltung vorbehalten / réservé à l'administration communale

Nummer / numéro :

Eingangsdatum / date entrée :

Beihilfen / subvention :

Bewilligt / accordée

€: \_\_\_\_\_

Abgelehnt / refusée

Anlass / motif :